



INSTITUT LUXEMBOURGEOIS
DE REGULATION

Décision E15/51/ILR du 27 novembre 2015

**portant acceptation des tarifs d'utilisation du réseau de distribution
d'électricité et des tarifs des services accessoires à l'utilisation du
réseau d'électricité géré par Hoffmann Frères S.à.r.l. et Cie S.e.c.s.**

Secteur Electricité

La Direction de l'Institut Luxembourgeois de Régulation,

Vu l'article 20 de la loi modifiée du 1^{er} août 2007 relative à l'organisation du marché de l'électricité;

Vu le règlement E12/05/ILR du 22 mars 2012 fixant les méthodes de détermination des tarifs d'utilisation des réseaux de transport, de distribution et des services accessoires à l'utilisation des réseaux pour la période de régulation 2013 à 2016 et abrogeant le règlement E09/03/ILR du 2 février 2009, et notamment son article 4;

Vu la demande d'acceptation de Hoffmann Frères S.à.r.l. et Cie S.e.c.s., reçue le 2 septembre 2015;

Décide:

- 1) d'autoriser, pour l'année 2016 de la période de régulation 2013 à 2016, un revenu maximal d'un montant s'élevant à 3.041.948 EUR (trois millions quarante et un mille neuf cent quarante-huit euros) pour le gestionnaire de réseau de distribution d'électricité Hoffmann Frères S.à.r.l. et Cie S.e.c.s.;
- 2) d'accepter les tarifs d'utilisation du réseau de distribution d'électricité géré par Hoffmann Frères S.à.r.l. et Cie S.e.c.s., comme suit :

En moyenne tension (20 kV), les tarifs applicables sont :

	Durée d'utilisation annuelle < 3000 h	Durée d'utilisation annuelle > 3000 h
Composante puissance	10,85 EUR/kW	65,33 EUR/kW
Composante énergie	3,13 cts/kWh	1,32 cts/kWh

Pour les utilisateurs raccordés aux stations de transformation MT/BT, les tarifs applicables sont les tarifs moyenne tension (20 kV) dont la composante puissance est augmentée d'une prime de 41,73 EUR/kW.

En basse tension (400 V), les tarifs applicables sont :

- Pour les utilisateurs avec enregistrement de la courbe de charge :

	Durée d'utilisation annuelle < 3000 h	Durée d'utilisation annuelle > 3000 h
Composante puissance	25,78 EUR/kW	70,37 EUR/kW
Composante énergie	3,63 cts/kWh	2,14 cts/kWh

- Pour les utilisateurs sans enregistrement de la courbe de charge :

Prime fixe annuelle	24 EUR
Composante énergie	7,60 cts/kWh

- 3) d'accepter les tarifs de services accessoires à l'utilisation du réseau de distribution d'électricité géré par Hoffmann Frères S.à.r.l. et Cie S.e.c.s., à savoir les tarifs pour la location des éléments du comptage, pour la lecture et la mise à disposition de valeurs ainsi que pour la facturation, comme suit:

Tarifs de comptage	EUR/mois
Haushaltszähler	4,81 EUR/mois
BHP-Zähler	54,97 EUR/mois
Mittelspannungszähler	97,09 EUR/mois

- 4) d'accepter au titre de tarif de services accessoires à l'utilisation du réseau la redevance unique, fixée à 100 EUR, pour le raccordement d'une installation photovoltaïque dans le cas d'un raccordement basse tension existant d'une intensité de 40 ampères par phase;
- 5) d'accepter au titre de tarif de services accessoires à l'utilisation du réseau:
- la redevance forfaitaire unique de 837 EUR pour le raccordement au réseau basse tension à l'intérieur d'une zone délimitée, avec mise à disposition d'une intensité de 40 ampères par phase ;
 - la redevance forfaitaire unique de 3.559 EUR pour le raccordement au réseau basse tension à l'intérieur d'une zone délimitée d'un utilisateur disposant d'une intensité de 50 ampères par phase ;
 - la redevance forfaitaire unique de 6.056 EUR pour le raccordement au réseau basse tension à l'intérieur d'une zone délimitée d'un utilisateur disposant d'une intensité de 63 ampères par phase ;
 - la redevance forfaitaire unique de 8.753 EUR pour le raccordement au réseau basse tension à l'intérieur d'une zone délimitée d'un utilisateur disposant d'une intensité de 80 ampères par phase ;
 - la redevance forfaitaire unique de 11.370 EUR pour le raccordement au réseau basse tension à l'intérieur d'une zone délimitée d'un utilisateur disposant d'une intensité de 100 ampères par phase;
- 6) que Hoffmann Frères S.à.r.l. et Cie S.e.c.s. publiera la liste des tarifs acceptés sur son site internet;
- 7) de fixer la date d'entrée en vigueur des tarifs acceptés par la présente décision au 1^{er} janvier 2016;

8) de notifier la présente décision à Hoffmann Frères S.à.r.l. et Cie S.e.c.s. et de la publier sur le site internet de l'Institut (www.ilr.lu).

Un recours en annulation est ouvert contre la présente décision devant le Tribunal administratif de Luxembourg, à introduire par ministère d'avocat à la Cour dans les trois mois qui suivent la notification de la présente décision.

La Direction

(s.) Luc Tapella
Directeur

(s.) Jacques Prost
Directeur adjoint

(s.) Camille Hierzig
Directeur adjoint